

ce matin. Nous devrions songer à leur bien-être autant qu'au nôtre.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: A mon sens, plus nous nous hâterons, plus le personnel officiel en sera satisfait. Sauf erreur, il ne s'y oppose pas.

M. KNOWLES: Nous serions satisfaits si nous étions sûrs d'en avoir fini dans une heure, mais il reste encore des crédits à étudier au chapitre de l'Agriculture, du Commerce, des Affaires des anciens combattants, de la Justice, des Postes, de la Reconstruction et des Approvisionnements et du cabinet du premier ministre. Je n'ai plus rien à dire quant à moi, mais nous savons que certains honorables députés ont des questions à soulever. Nous ne pouvons en finir dans une heure et il est injuste de procéder de la sorte. Une intermission d'au moins une heure serait de mise, à mon sens.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Pourquoi ne pas poursuivre jusqu'à sept heures? Nous pourrions reprendre à huit heures s'il le faut.

M. KNOWLES: Cela me convient.

723. Pour pourvoir aux dépenses de la Commission d'enquête sur les réclamations concernant les biens japonais, \$150,000.

M. GREEN: Le Solliciteur général peut-il nous indiquer quand doit se terminer l'enquête sur les réclamations concernant les biens japonais?

L'hon. M. JEAN: Je ne saurais dire la date exacte, car il y a beaucoup à faire. Autant que je sache, nous n'aurons pas de rapport avant l'année prochaine.

(Le crédit est adopté.)

724. Pour pourvoir à la revision, au classement et à la codification des Lois publiques générales du Canada, \$50,000.

M. POULIOT: A-t-on institué la commission chargée de cette revision des statuts?

L'hon. M. JEAN: En plus des commissaires, il faudra des commis. Nous avons prévu à cette fin \$12,000.

M. POULIOT: Les commissaires ont-ils été nommés?

L'hon. M. JEAN: Le crédit est adopté.

(Le crédit est adopté.)

Royale Gendarmerie à cheval du Canada—

874. Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général, et autres dépenses imprévues—Crédit supplémentaire, \$1,386,201.

M. CASTLEDEN: Le ministre peut-il nous fournir les détails de ce crédit?

[M. MacInnis.]

L'hon. M. JEAN: Il s'agit surtout d'augmentations de solde. Une augmentation de 75c. par jour consentie aux 2,743 membres de la gendarmerie coûtera, du 1er avril 1948 au 31 mars 1949, \$750,896.

M. CASTLEDEN: Le ministre veut-il consigner au compte rendu le nouveau barème des soldes?

L'hon. M. JEAN: J'ignore si j'ai le renseignement sous la main.

M. CASTLEDEN: Le ministre pourrait-il se le procurer du ministère et le consigner au compte rendu?

(Le crédit est adopté.)

Postes

806. Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau central et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission—Crédit supplémentaire, \$155,660.

M. GREEN: Il y a plusieurs années, on embauchait à Vancouver certains employés surnuméraires. Je songe surtout à l'un d'eux, ancien combattant des deux guerres mondiales, qui était embauché à titre de facteur surnuméraire en 1945 et qui occupe ce poste à titre amovible depuis cette date. Il semble qu'une ordonnance des derniers jours oblige ces hommes à subir avec succès un examen par écrit afin de conserver leur emploi. Après s'y être appliqué à deux reprises, sans y réussir, cet homme se trouve maintenant passible de renvoi, s'il n'a pas déjà été congédié. Ayant étudié la question, le comité spécial des anciens combattants a formulé la conclusion suivante:

Le comité a appris que bon nombre d'anciens combattants de la première Grande Guerre occupent des postes de catégories inférieures au service civil. Depuis plusieurs années, ils s'acquittent de leurs fonctions de façon satisfaisante, bien qu'ils ne soient pas titularisés. Ils ne sont peut-être pas en mesure de passer avec succès l'examen écrit leur donnant droit à un poste permanent. Le comité estime qu'il ne faut pas priver ces gens de la titularisation. Il propose donc que, si on les juge aptes à d'autres points de vue, ils soient titularisés sans avoir à subir d'examen écrit.

A mon avis, il convient de donner suite à ce vœu du comité. Puisque ces anciens combattants ont servi leur pays et accomplissent bien leur travail, il importe de leur accorder certains égards. Pour ma part, j'estime que toute personne de plus de 50 ans aurait de la difficulté à réussir un examen écrit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Très bien!

M. GREEN: Je constate que le premier ministre partage cet avis. J'estime que nous